

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 Mai 2024

Le 30 Mai 2024 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de MUSSARD Anthony Maire

Présents : M. MUSSARD Anthony, Maire, Mmes : DESCHAMPS Anne-Cécile, HIRON Chantal, JOYAU Maryline, KRAMAROV Pascale, LEROUGE Nathalie, MALHERBE Martine, PAINEAU Catherine, STORNI Jacqueline, VEAUDECENNE Marie-Laure, MM : AINÉ Sébastien, HOULBERT Cédric, MARTIN David, PERTHUIS Jean-David, PLANTAIS Gérard

Excusés : M. CADORET Jérôme procuration à Mme LEROUGE Nathalie
Mme DAVID Julie, M. LOUTELLIER Jean-Claude,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 15

Date de la convocation : 24/05/2024

Date d'affichage : 24/05/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 12/06/2024

et publication ou notification

du : 12/06/2024

A été nommé(e) secrétaire : Pascale KRAMAROV

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Avenants travaux ex-presse

Attribution Subventions de fonctionnement aux associations - 2024

Attribution de la participation 2023-2024 pour les frais de fonctionnement des écoles privées de Loué / OGEC

Participation frais de fonctionnement des écoles publiques, des services cantine et de la garderie 2024 pour les communes associées

Tarif cantine / garderie applicable à compter du 1er septembre 2024

Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité - Service administratif

Ressources humaines : recrutement pour accroissement d'activité - Service technique

Présence du Pays Vallée de la Sarthe et du bureau d'étude M3E : présentation de la synthèse de l'analyse patrimoine communal. Bilan des consommations énergétiques communales (présentation envoyée aux membres du conseil municipal).

Validation Compte-rendu séance du CM du 11/04/2024

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0

M. le Maire informe de la démission de Mme THORE Nathalie. Dorénavant le conseil municipal fonctionnera avec 18 membres.

Le point avenants travaux école n'est pas abordé car les propositions d'avenant ne sont pas parvenues à ce jour.

réf : 2024-05-045 Avenants travaux ex-presse

M. PERTHUIS, adjoint présente les différents avenants liés au marché "Aménagement d'un local commercial et de deux logements" :

Avenant 4 Lot 01 Gros Œuvre PREVOSTO :

- Plus-value : 477,00 € HT (démolition double-cloison commerce)

L'évolution du marché initial est donc la suivante :

- montant initial du marché : 49 717.32 € HT,
- montant du marché avenant n°4 : 50 194.32 € HT

Avenant 2 Lot 04 Plâtrerie MGP Bâtiment :

- Plus-value 1 710.39 € HT

L'évolution du marché initial est donc le suivant :

- montant initial du marché : 57 037.96 € HT,
- montant du marché avenant n°2 : 58 748.35 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les avenants et tous les documents y afférents.

Vote à mains levées : pour : 13 / contre : 3 / abstentions : 0

réf : 2024-05-046 Attribution Subventions de fonctionnement aux associations - 2024

ECOLE ENSEIGNEMENT	
RASED	1500
Parents d'élèves (APPEL) pour la musique carnaval écoles publiques et privées)	300
Coopérative scolaire élémentaire	5000
Parents d'élèves écoles publiques	600
Foyer socio-éducatif	750
Les Hirondelles association sportive du Collège Belle-Vue	200

Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal valide les subventions présentées dans le tableau ci-dessus :
 Pour : 16 / Abstention : 0 / Contre : 0

Coopérative scolaire maternelle	1 300
---------------------------------	-------

Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal valide les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme LEROUGE) :
 Pour : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Société Musicale / Orchestre de la Vègre	2 500
L'Espérance Batterie Fanfare	5 000
Ailleurs Production	800
Génération Mouvement (Amicale des retraités)	150
La compagnie du suricate	150
Cercle des Mousquetaires	1 575
Société de Pêche - AAPPMA	1 000
Club de pétanque louésien	200
Amicale SOR	100
UNC-AFN	250
A travers Chant (Chorale)	500
Atelier du 6	150
Le Fais Soi Même	200
Club photos des pays de Loué	150

Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal valide les subventions présentées dans le tableau ci-dessus :
 Pour : 16 / Abstention : 0 / Contre : 0

SANTÉ-SOCIAL -ENSEIGNEMENT- ANIMATION	
Téléthon 72	150
Don du sang Brûlon Loué	150
Conciliateurs de justice (Cour d'Appel d'Angers)	40
Vie libre (contre l'alcoolisme association Sablé sur Sarthe)	200
Fédération Française de la Randonnée pédestre	45
Protection civile antenne de Noyen/Sarthe	1 100
Maison Familiale de Coulans/Gée	250
Fondation du Patrimoine	160
Les Retarda Trel ' 4L trophy 2025	500

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal valide les subventions présentées dans le tableau ci-dessus :
Pour : 16 / Abstention : 0 / Contre : 0

l'Envol Louésien	1 000
------------------	-------

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal valide les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (Mme PAINEAU et M. PLANTAIS) :
Pour : 14 / Abstention : 0 / Contre : 0

Comité de jumelage	16 000
--------------------	--------

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal valide les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de M. le Maire, Mme PAINEAU et M. PLANTAIS) :
Pour : 13 / Abstention : 0 / Contre : 0

ça roule ma poule	3 100
-------------------	-------

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal valide les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de M. le Maire) :
Pour : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0

Familles Rurales Théâtre	1 500
Familles Rurales cinéma plein air	1 500

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal valide les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme KRAMAROV) :
Pour : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0

Passerelle du Patrimoine des Pays de Loué	600
---	-----

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal valide les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme KRAMAROV) :
Pour : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0

Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000
------------------------------	-------

Une demande a été déposée auprès des services du Conseil départemental de la Sarthe.
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal valide les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de M. le Maire) :
Pour : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0

Gymnastique Volontaire	300
------------------------	-----

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal valide les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme MALHERBE) :
Pour : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0

réf : 2024-05-047 Attribution de la participation 2023-2024 pour les frais de fonctionnement des écoles privées de Loué / OGEC

M. le Maire fait part des échanges qui ont eu lieu avec le nouveau Président de l'OGEC concernant la participation de la commune de Loué.

Suite à ces échanges le Président de l'OGEC a rappelé que la loi prévoit que le montant de la contribution due par les communes pour les établissements privés sous contrat doit se faire par référence au coût moyen d'un élève dans les établissements publics de la collectivité, et non sur la base des coûts réels de l'établissement privé (article L442-5-1 du Code de l'éducation).

Le coût de fonctionnement d'un élève de maternelle de l'école public est de 2 034 €

Le coût de fonctionnement d'un élève primaire de l'école public est de 747 €

Le nombre d'élèves de Loué inscrit à l'école du Sacré-Cœur en octobre 2023 est le suivant :

- 11 maternelles,
- 40 primaires.

La participation de la commune de Loué est donc la suivante :

11 X 2 034 € = 22 374 €

40 X 747 € = 29 880 €

Soit un total de 52 254 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE la contribution de la commune de Loué à hauteur de 52 254 €

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'OGEC.

Vote à mains levées : pour : 13 / contre : 3 / abstentions : 0

M. le Maire demande si les membres du conseil municipal souhaitent continuer à financer le transport scolaire dans le cadre des déplacements piscine de l'école privée (environ 2 000 €).

Vote à bulletin secret : pour : 9 / contre : 7 / abstentions : 0. La commune continuera à prendre en charge les transports dans le cadre des déplacements piscine.

réf : 2024-05-048 Participation frais de fonctionnement des écoles publiques, des services cantine et de la garderie 2024 pour les communes associées

Les communes associées sont les suivantes : Chemiré-en-Charnie, Crannes-en-Champagne, Joué-en-Charnie, Mareil-en-Champagne, Saint-Christophe-en-Champagne, Saint-Ouen-en-Champagne et Tassillé.

En 2019, les communes associées ont acté le fait de retenir le coût moyen d'un élève calculé par rapport aux effectifs des écoles publiques élémentaire et maternelle.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal arrête les coûts demandés aux communes associées pour 2023 (sur présentation des frais de fonctionnement) :

- Coût de fonctionnement des écoles pour un élève : 1 181 €
- Coût de fonctionnement du service de la cantine pour un élève : 310 €
- Coût de fonctionnement du service garderie périscolaire pour un élève : service équilibré donc 0 €

À la demande de Monsieur le Trésorier, des conventions devront être passées pour les communes associées pour la restauration et la garderie périscolaire.

Les communes associées qui choisiront de ne pas participer aux frais de fonctionnement de la

restauration scolaire et de la garderie périscolaire verront leurs familles résidentes payer un tarif différent pour ces services, prenant en compte le coût réel.

Vote à mains levées : pour : 15 / contre : 1 / abstentions : 0

réf : 2024-05-049 Tarif cantine / garderie applicable à compter du 1er septembre 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de revaloriser le prix des repas à compter du 1er septembre 2024 comme suit :

- Tarif repas maternelle et élémentaire passe de 4.20 à 4.30 €,
- Tarif repas maternelle et élémentaire pour les élèves des communes associées qui ne participent pas aux coûts de fonctionnement passe de 5.40€ à 5.50 €.
- Tarif repas adulte passe de 5.10 € à 5.20 €.

Pour le forfait, le calcul est le suivant : 140 repas / an X prix unitaire du repas (coût du repas unitaire maternelle ou élémentaire) sur 10 mois (de novembre à août).

Pour rappel le tarif garderie est maintenu à 2.20 € la séance et 3 € pour les élèves des communes associées qui ne participent pas aux coûts de fonctionnement.

Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 2 / abstentions : 0

Il est précisé qu'un audit pourrait être réalisé pour évaluer la prestation de l'entreprise API et notamment pour évaluer le respect de la loi Egalim. Cet audit pourrait être réalisé par le Pays Vallée de la Sarthe ou par un bureau d'étude externe.

réf : 2024-05-050 Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité - Service administratif

Le Maire informe l'assemblée délibérante du besoin de recruter un agent contractuel de catégorie hiérarchique C : adjoint administratif, adjoint administratif de 2^e classe ou adjoint administratif de 1^{ere} classe 17.5h par semaine (maximum), pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, pour accroissement temporaire d'activité. Pour ce recrutement il pourra être fait appel à plusieurs agents contractuels sur l'ensemble de la période mais sans chevauchement de période.

Le grade et l'échelon de rémunération seront déterminés en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,
DECIDE d'adopter la proposition de recrutement présentée ci-dessus pour le service administratif.

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-05-051 Ressources humaines : recrutement pour accroissement d'activité - Service technique

Le Maire informe l'assemblée délibérante du besoin de recruter un agent contractuel de catégorie hiérarchique C : adjoint technique 35h par semaine pour la période du 15 juin 2024 au 14 juin 2025, pour accroissement temporaire d'activité. Pour ce recrutement il pourra être fait appel à plusieurs agents contractuels sur l'ensemble de la période mais sans chevauchement de période.

Le grade et l'échelon de rémunération seront déterminés en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,
DECIDE d'adopter la proposition de recrutement présentée ci-dessus pour le service technique.

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0

Mme PAINEAU demande un tableau de présentation de l'ensemble des effectifs de la commune.

Mme PAINEAU s'interroge sur les plantations qui ont été effectuées et qui vont demander de l'entretien donc du temps agent, ce qui pourrait aboutir à des besoins de recrutement au sein du service technique. Mme PAINEAU remarque des disparités de suivi de l'entretien des espaces en fonction des quartiers. M. le Maire constate que les créations de lotissement (notamment lotissement du milieu 1 et milieu 2) génèrent une charge de travail supplémentaire mais les effectifs des services sont restés constants jusqu'à ce jour.

Questions diverses :

M. le Maire informe que suite aux résultats d'une enquête, le marché hebdomadaire sera maintenu place du marché durant l'été.

Le repas des aînés est fixé le 20 novembre prochain.

Une visite du Sénat est proposée aux enfants du conseil municipal Jeune le 16 octobre. Il est possible d'inclure des membres du conseil qui le souhaitent.

Info calendrier :

- Fête de la musique le 21 juin sur la place,
- 5 juillet : animation famille Jeux Olympiques sur la place de la mairie avec l'UFOLEP,
- 8 juillet : sortie canoës,
- 28 août : journée citoyenne avec barbecue,
- 31 août : fête de la libération,
- 28 octobre : formation PSC1 pour les 14-20 ans.

Prochains CM : le 06 juin et le 11 juillet.

 En-Mairie, le 13/06/2024
Le Maire
Anthony MUSSARD

